

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION





Créée en 1953, Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 88 associations départementales, couvrant 94 départements (métropole et Drom-Com) et regroupant 4 700 familles.

Association loi 1901, EFA est **reconnue d'utilité publique** depuis 1984.

En plus de **soixante-dix ans** d'action au service de l'enfance délaissée, EFA est devenue **le plus grand mouvement de l'adoption en France**. Environ 200 000 enfants, adoptés en France ou à l'étranger, ont vu leurs parents rejoindre la fédération, qui regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs et des postulants à l'adoption. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA).

EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption et de protection de l'enfance, EFA participe à l'évolution des idées et de la législation, à la préparation des futurs adoptants et au soutien des familles.

Membre du Conseil national de l'adoption (CNA)



Membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)



Membre du GIP France Enfance Protégée



Affiliée à l'Union nationale des associations familiales (UNAF)



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis fière de vous présenter le rapport d'activité qui illustre l'important travail réalisé par tous les bénévoles et les salariés d'EFA ainsi que les priorités que s'est données notre mouvement.

Nous avons à cœur d'œuvrer afin que chaque enfant confié en protection de l'enfance ait un statut correspondant à sa situation, que chaque pupille de l'État ait un projet de vie adapté et durable, y compris lorsque l'adoption n'est pas son projet de vie. Cet engagement s'est concrétisé de différentes façons au fil de l'année :

- Une mission EFA autour de l'accueil durable et bénévole a ainsi démarré en fin d'année avec le soutien de la DGCS.
- Notre participation active au sein de plusieurs groupes de travail du CNA a conduit à la production du [Guide des pupilles de l'État : une approche médico-psycho-sociale](#), et d'un avis commun avec le CNPE relatif à l'amélioration de l'accompagnement du parcours des pupilles de l'État.
- Dans le cadre de notre représentation au CNA et au CNAOP, nous travaillons également sur un avis commun afin d'évaluer la loi du 22 janvier 2002, en particulier les dispositions relatives à l'accouchement dans le secret à la suite de la saisine par la Haut-commissaire à l'enfance, Sarah El-Hairy.
- EFA a été concertée par la DGCS sur l'actualisation du [guide Les pupilles de l'État](#) et sur le contenu du [dernier décret d'application de la loi du 21 février 2022](#) visant à réformer l'adoption, paru en toute fin d'année. Ce décret met en œuvre la base de données nationale des agréments en vue d'adoption et modifie les dispositions relatives à la procédure d'agrément en vue d'adoption.
- Nous sommes arrivés à mi-chemin du déploiement de la formation des nouveaux membres des conseils de famille des pupilles de l'État organisée par EFA en partenariat avec l'Unafop, à la suite de l'appel d'offre des ministères sociaux qui porte sur quatre ans. Même si tous les membres des conseils de famille ne pourront en bénéficier, elle permet d'améliorer leurs connaissances en matière de besoins des pupilles de l'État et d'uniformiser les pratiques.

Nous avons, par ailleurs, été auditionnés par les rapporteurs des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat dans le cadre d'une proposition de loi qui a abouti à la [loi du 30 juin 2025](#) visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail. Outre la protection contre le licenciement, cette loi permet des absences au travail pour se rendre aux entretiens en vue de l'agrément pour adopter.

La recherche des origines a été placée au centre de nos préoccupations avec la [restitution de la recherche sociologique sur l'impact des pratiques illicites en adoption internationale](#) sur le vécu des familles initiée par EFA et la Fnepe, soutenue par la DGCS et la MAI. L'action se poursuivra en 2026 avec un travail auprès des familles concernées. Après deux rencontres proposées par la Haut-commissaire à l'enfance en septembre et octobre, auxquelles EFA a participé, les victimes de ces pratiques illicites sont toujours en attente de la reconnaissance des responsabilités de ces actes au niveau de l'État.

En 2026, une nouvelle loi relative à la protection de l'enfance est en projet, alors que les lois précédentes ne sont pas suivies d'effet de façon égale sur les territoires, tels la préparation des candidats à l'agrément, le parrainage des enfants confiés ou la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'ASE.

EFA continuera, comme notre association l'a toujours fait, à se positionner sur les grands débats relatifs à la protection de l'enfance, à l'adoption et à la recherche des origines.

Pendant six années, j'ai eu l'honneur de présider EFA. J'ai été portée par les familles que représente notre mouvement, nourrie par toutes celles et ceux qui y sont engagés. J'ai aussi beaucoup appris. En six ans, le paysage de l'adoption a considérablement évolué : augmentation constante du nombre des pupilles de l'État dont les profils, souvent complexes, rendent leur adoption difficile ; baisse significative des adoptions internationales ; parole plus audible des personnes adoptées ; mise en lumière des pratiques illicites en matière d'adoption ; hausse des demandes d'accès aux origines.

À l'issue de l'assemblée générale du 7 juin 2026, il sera temps pour moi de passer le relais à une nouvelle personne pour présider notre mouvement, forte de l'expérience de toutes celles et tous ceux qui l'ont précédée depuis plus de soixante-dix ans.

Merci à tous les bénévoles pour leur engagement et aux partenaires institutionnels et associatifs qui nous soutiennent.



Anne Royal
Présidente

NOS VALEURS

Le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant.

Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à grandir et à s'épanouir dans une famille qui devient la sienne pour la vie.

L'adoption, simple ou plénière, crée une vraie filiation légale et affective.

D'autres solutions familiales comme le parrainage ou l'accueil durable et bénévole sont des réponses plus adaptées à certaines situations de délaissement, lorsque l'adoption s'avère impossible.

NOS FORCES

88 associations
départementales

4 700 familles
adhérentes

+ de 600 bénévoles

+ de 50
formations
professionnelles en 2025

6 salariés

18 formateurs



Accueil
seule revue francophone
consacrée à l'adoption

SOMMAIRE

p. 6

Panorama 2025

p. 8

Évolution stratégique

p. 9

Organisation

p. 10

**Relations institutionnelles
et partenariats**

p. 11

Actions des pôles

p. 21

Actions des commissions

p. 25

Publications de l'année

p. 26

Associations départementales EFA

p. 28

Gouvernance et équipe salariée

PANORAMA 2025

LES TEMPS FORTS D'ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

Publication de 52 cartes mémo pour les conseils de famille des pupilles de l'État



5 thèmes : le fonctionnement du conseil de famille ; devenir pupille de l'État ; faire connaissance avec le pupille ; le pupille et les tiers ; le projet de vie du pupille.

Accueil n° 214 « Expressions d'adoptés »



Un numéro d'Accueil entièrement consacré aux parcours de création des personnes adoptées, à leur parole, à leur expérience et à leurs ressentis.

Auditions d'EFA à l'Assemblée nationale et au Sénat



Sur la proposition de loi visant à protéger les personnes engagées dans un projet parental des discriminations au travail (rapporteuse Prisca Thevenot).

Journée d'étude à Lyon sur les pratiques illicites en adoption, entre confiance et trahison



Restitution de l'étude sociologique de Laura Biteaud conduite auprès de familles concernées avec interventions d'adoptés, de chercheurs, de juristes et de professionnels.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

LES TEMPS FORTS DES INSTITUTIONS

Séminaires de l'ONPE « Adoption, parentés, origines »



Initié en 2024, ce cycle de séminaires s'est poursuivi de février à juin, en s'intéressant aux évolutions des champs de l'adoption et de la recherche des origines.

Nomination de Sarah El-Haïry, Haut-Commissaire à l'enfance



Sarah El-Haïry est chargée de coordonner et d'évaluer les politiques de l'enfance sous l'autorité du ministre en charge du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Étude de l'ONPE « Protéger l'enfant sur le long terme »



Une étude sur les besoins des enfants confiés durablement en protection de l'enfance et les pratiques en faveur de réponses adaptées à ces besoins.

Rapport parlementaire Santiago sur la protection de l'enfance (AN)



Un document pivot sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance pour la future réforme 2025-2026.

Conférence « Faire famille autrement : des projets de vie adaptés aux besoins des enfants protégés »



Comment s'engager auprès d'un enfant protégé pour qu'il fasse partie de votre vie et tisser ces liens qui feront toute la différence.

EFA favorable à une reconnaissance des pratiques illicites par l'État français



En tant que pays d'accueil des enfants, de sa responsabilité, de ses négligences qui ont permis des adoptions illégales et irrégulières en matière d'adoption internationale.

Journées professionnelles « L'enfant que j'accompagne devient pupille de l'État »



Fournir aux professionnels des repères sur le cadre juridique, les implications du statut de pupille de l'État et la mise en œuvre d'un projet de vie.

Lancement de la mission Accueil durable et bénévole



Cette mission, financée par la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), vise à faire connaître et déployer ce nouveau dispositif.

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Publication de 2 guides sur les pupilles de l'État (ministère des Solidarités et CNA)



Une actualisation importante qui constitue un référentiel juridique et opérationnel pour la mise en œuvre de la tutelle spécifique exercée par l'État sur ces enfants.

Rapport de l'ONPE sur la situation des pupilles de l'État au 31/12/2023



Ce rapport, publié tous les ans, propose des données importantes pour mieux comprendre qui sont les enfants pupilles de l'État et quelle est leur situation.

Avis du CNA et du CNPE remis officiellement à la Haut-commissaire à l'enfance



Cet avis, relatif à l'accompagnement du parcours des pupilles de l'État, apporte un éclairage sur la construction du projet de loi visant à renforcer la protection de l'enfance.

Publication du projet de loi de refondation de la protection de l'enfance



Ce projet de loi vise à sécuriser les parcours des enfants confiés et améliorer la coordination État/départements/Justice.

ÉVOLUTION STRATÉGIQUE



LES AXES STRATÉGIQUES

Définir des axes stratégiques permet d'avoir un cap commun, de valoriser les forces de l'association, de réduire ses fragilités et de décider collectivement des priorités de développement. Après avoir effectué ce premier exercice sur la période 2018-2024, EFA a renouvelé ses axes pour 2024-2028 afin d'intégrer son environnement sociétal en mutation, mettre en cohérence les actions et garantir un engagement collectif associations départementales/fédération.

Les axes stratégiques définis pour 2024-2028

À l'issue d'un processus de large consultation puis de vote des représentants départementaux, trois axes prioritaires ont été retenus en 2024 :

- Œuvrer pour que chaque enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance bénéficie d'un statut adapté à sa situation, et que chaque pupille de l'État ait un projet de vie durable.
- Faire connaître les modalités d'accueil lorsque l'adoption n'est pas le projet de vie (accueil durable et bénévole, parrainage) et ouvrir EFA aux personnes engagées auprès de ces enfants.
- Sensibiliser à l'adoption des enfants grands et/ou porteurs de handicap et accompagner ces projets.

Les actions déployées en 2025

L'année s'est essentiellement traduite par des actions de sensibilisation des professionnels et des membres des conseils de famille sur les statuts des enfants pupilles (cartes mémo, conférences, journées destinées aux professionnels de la protection de l'enfance).

En fin d'année, la création et le premier déploiement du pôle Accueil durable et bénévole, conformément au deuxième axe, a été possible grâce à l'attribution d'une subvention de la DGCS.

Les actions d'ERF, renforcées en capacité d'analyse médicale des dossiers d'enfants et accompagnées par son réseau de référents, ont permis d'intervenir sur 17 adoptions d'enfants porteurs de handicap.



LE COMITÉ FÉDÉRAL CONSULTATIF

Afin de se mettre en conformité avec l'arrêté du 8 novembre 2024 relatif au règlement intérieur des associations reconnues d'utilité publique, EFA a redéfini les modalités de fonctionnement de son comité consultatif déjà existant.

Le comité fédéral consultatif apporte son expertise et conseille le conseil d'administration. Il est également un organe de réflexion sur les thèmes en lien avec le projet associatif et ses axes stratégiques (adoption, protection de l'enfance, éthique, finances, projets, etc.). Il assure une veille stratégique et technique. Il est aussi un lieu d'échanges, de débats entre les représentants des différents pôles, commissions et équipes.

Le comité fédéral consultatif est composé au minimum de 15 membres permanents, adhérents à EFA et à l'exclusion des salariés et prestataires. Le mandat est de 3 ans renouvelable 3 fois.

ORGANISATION

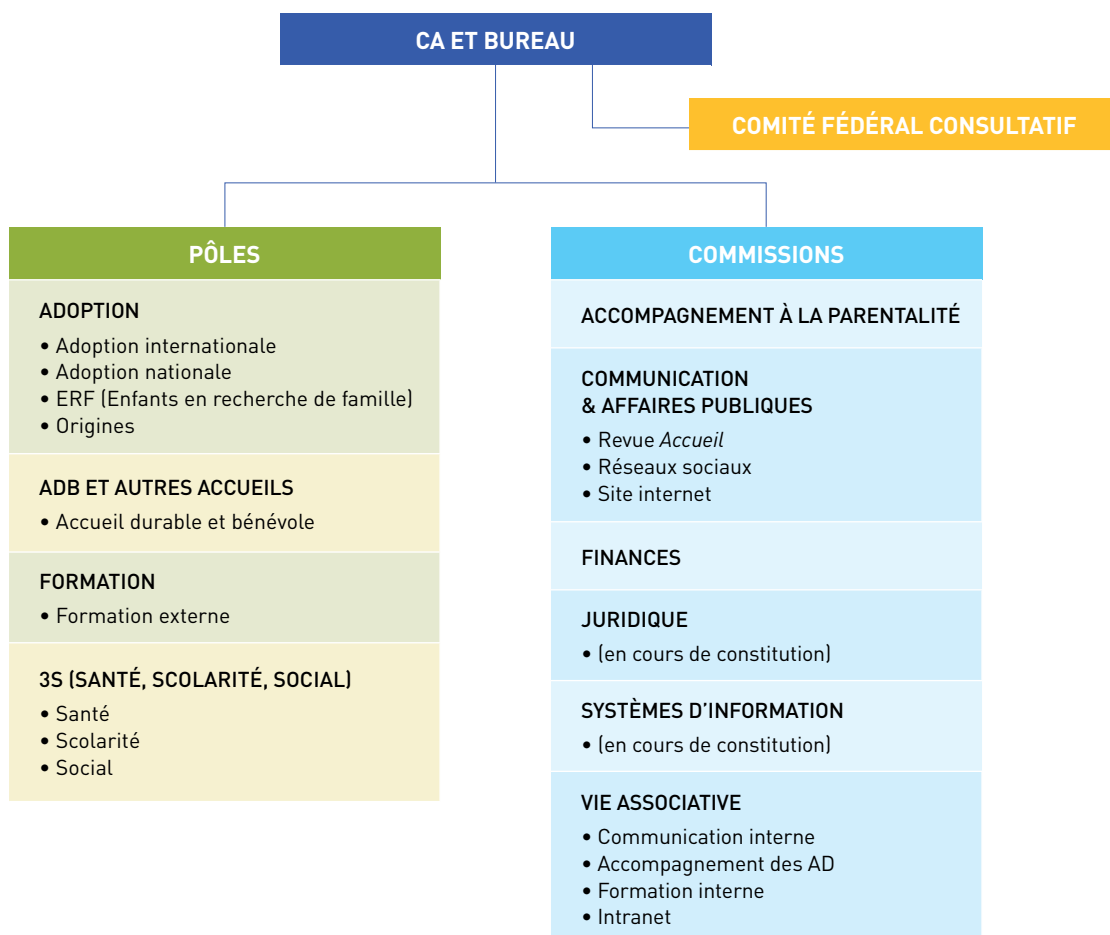
Suite au changement d'organisation en juin 2025, les activités de la fédération s'inscrivent désormais dans une matrice composée de pôles et commissions.

Les pôles reposent sur les **4 thématiques** qui sont les fondements de la fédération dans son domaine de compétences. Ils reposent sur une expertise technique et sont chargés de produire la matière spécifique à EFA, éléments de langage, positions publiques de la fédération, etc. Ils contribuent aux statuts d'EFA en investiguant dans l'amélioration de la protection des enfants délaissés et en suivant les grands débats sur l'évolution de la société.

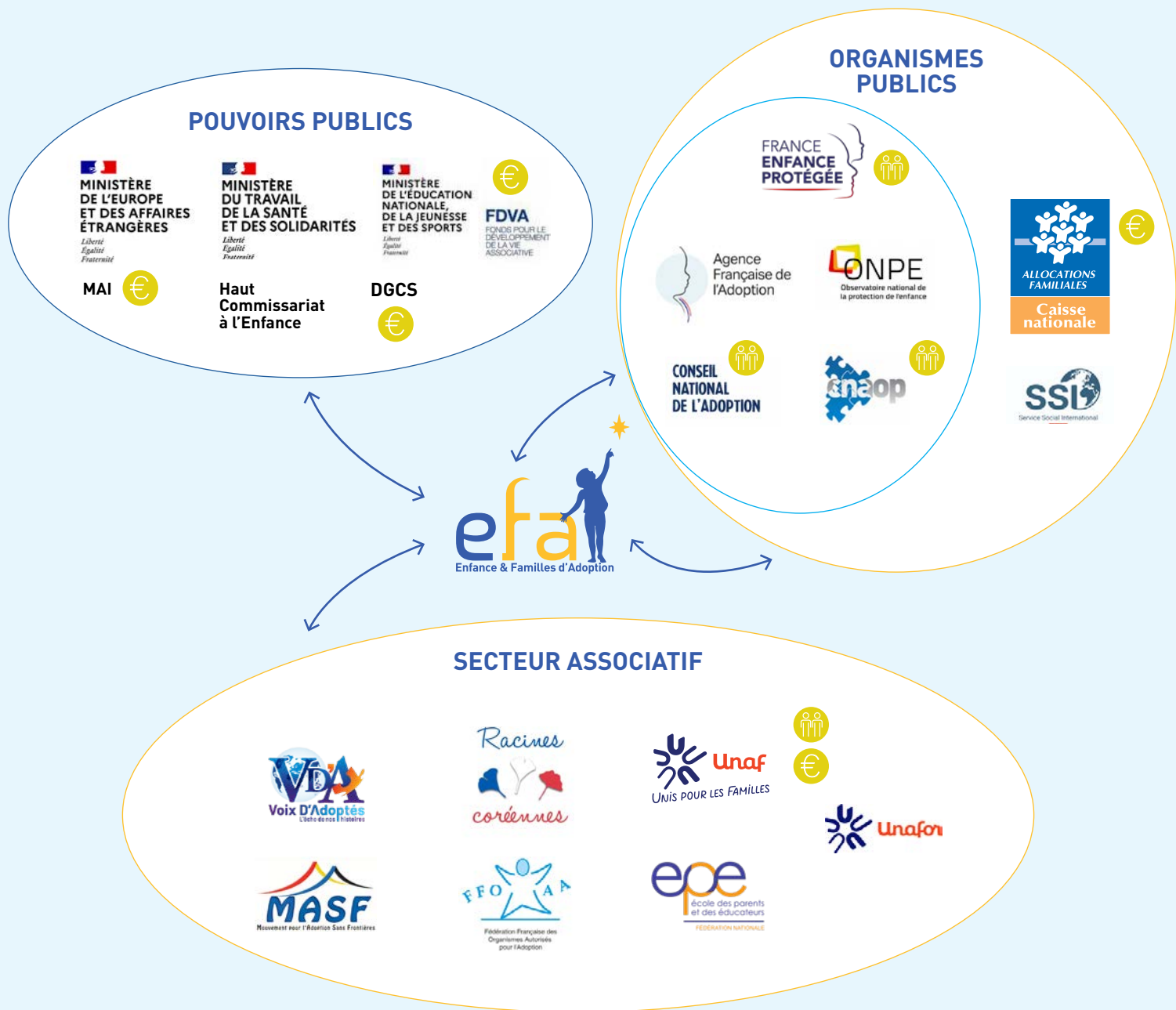
Les **6 commissions** constituent des fonctions supports aux pôles ou aux associations départementales, avec lesquels elles interagissent pour leur apporter des moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Elles contribuent aux statuts d'EFA en accompagnant les familles adoptives et les candidats à l'adoption, en témoignant de la richesse du vécu de l'adoption et en représentant les familles adoptives.

Chaque pôle ou commission est animé par au moins un administrateur référent qui coordonne les activités et rend compte au conseil d'administration. Il agit dans le cadre de la feuille de route fixée par le conseil d'administration. Les activités des pôles et des commissions sont éventuellement réparties entre différentes équipes thématiques.



RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET PARTENARIATS



Organisme dont EFA est membre



Organisme financeur

ACTIONS DES PÔLES

p. 12 Pôle Adoption

p. 14 Pôle Accueil durable et bénévole (ADB)
et autres accueils

p. 16 Pôle Formation

p. 18 Pôle 3S : santé, scolarité, social



PÔLE ADOPTION



LES ÉQUIPES COMPOSANT LE PÔLE

- Adoption internationale
- Adoption nationale
- Enfants en recherche de famille
- Recherche des origines
- Des salariées

LES RÉFÉRENTES AU CA



Anne Royal
Présidente



Brigitte Meaume
Adoption internationale



Sylvie Merlier
Adoption nationale
et ERF



Catherine Poirson-Chevalier
Origines

Constitué en juin 2025, ce pôle regroupe les actions préexistantes d'une vingtaine de bénévoles composant quatre équipes, certains faisant partie de plusieurs d'entre elles. Le pôle est particulièrement impliqué dans les relations avec les partenaires institutionnels, notamment dans le cadre des mandats d'EFA au CNA, au CNAOP et au GIP France Enfance Protégée.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Recherche-action sur l'impact des pratiques illicites sur le vécu des familles (adoptés et parents adoptifs)

La recherche sur les pratiques illicites en adoption internationale s'inscrit dans un contexte national majeur : entre 1979 et 2022, plus de 100 000 visas ont été délivrés pour adoption, et les révélations toujours plus nombreuses de dérives ont conduit EFA et Voix d'Adoptés à solliciter, dès 2021, une commission d'enquête indépendante. En 2022, l'État a commandé une mission d'inspection relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale. En 2023, [une étude historique](#) a été publiée confirmant l'ampleur et la complexité des pratiques illicites.

Financé par plusieurs partenaires (DGCS, MAI, Métropole de Lyon, CD du Rhône) et 10 associations EFA, le travail conduit par EFA et la Fnepe, et mené par la sociologue Laura Biteaud, complète qualitativement les approches institutionnelles en donnant voix aux personnes adoptées et aux parents. Le temps fort en a été la restitution, le 20 mai à Lyon, parallèlement à la publication de l'ouvrage [Pratiques illicites en adoption internationale : réalité complexe aux répercussions multiples](#) (Chronique sociale).

L'événement, suivi en présentiel et en visioconférence, a réuni de nombreuses personnalités institutionnelles et des représentants du réseau adoption. Les interventions ont éclairé les répercussions des pratiques illicites et rappelé les enjeux portés par EFA : transparence, accès aux origines, reconnaissance des préjudices et amélioration de l'accompagnement.

Cette recherche-action a renforcé la reconnaissance d'EFA comme expert : la fédération a été consultée par la Haut-commissaire à l'Enfance et a participé à deux tables rondes nationales visant à formuler des propositions concrètes pour la reconnaissance officielle des pratiques illicites.

LES PERSPECTIVES

- Les suites de la recherche-action : projet de mise en place d'une formation ; rencontres en visio (personnes adoptées et parents adoptifs).
- Bilan de la loi de 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État.
- Élaboration d'une position d'EFA sur les tests ADN.

LE SERVICE ENFANTS EN RECHERCHE DE FAMILLE (ERF)

ERF constitue un outil reconnu d'appui aux professionnels de la protection de l'enfance dans la mise en oeuvre des projets de vie, essentiellement des projets d'adoption, des enfants pupilles de l'État présentant un cumul de besoins spécifiques.

L'année 2025 a connu une grande activité et une importante mobilisation de toutes les énergies qui constituent ERF. Les capacités d'analyses médicales ont été très augmentées, grâce à l'arrivée de deux nouvelles pédiatres dans l'équipe, le travail d'accompagnement des postulants à l'adoption et de leur projet

parental par les référentes en 2024 et en 2025 a été particulièrement fécond et de ce fait, le travail de la coordination a été rendu plus rapide et plus efficace.

La coordination nationale a été sollicitée pour 46 situations d'enfants, émanant de 30 départements : 12 enfants présentaient essentiellement des besoins médicaux, 15 des besoins de la sphère psychosociale et 22 cumulaient besoins médicaux et psychosociaux. Le service a pu ainsi intervenir dans 17 adoptions dans l'année.

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE DES ORIGINES

En lien avec des associations de personnes adoptées ou des OAA, EFA contribue à faire évoluer l'accompagnement de la recherche des origines dans les pays européens et ailleurs.

En 2025, EFA a accompagné 24 demandes de personnes adoptées ou membres de familles de naissance.

La plupart de ces contributions requièrent des connaissances précises dans le domaine juridique et dans le fonctionnement des différentes aides proposées par les institutions et nos partenaires associatifs.

Néanmoins, la majorité des demandeurs aurait besoin d'un accompagnement plus étayant dans les démarches, voire d'un soutien psychologique. En effet, la longue attente, doublée de la méconnaissance des dispositifs, engendre lassitude et souffrance.

SUIVRE L'ADOPTION INTERNATIONALE

Malgré la baisse des adoptions internationales, EFA développe les contacts au-delà des frontières pour maintenir sa compétence sur les sujets propres à l'adoption internationale.

EFA est régulièrement sollicitée par des adhérents pour des questions d'application du droit des pays (par exemple, adoption intrafamiliale, reconnaissance de jugements prononcés à l'étranger).

La plupart des demandes nécessitent une bonne connaissance juridique sur les pays d'origine. Des mises en garde sur l'indispensable légalité des procédures sont régulièrement rappelées.

Sur le plan institutionnel, l'équipe internationale interagit avec la MAI, le SSI ou encore en Belgique avec Afstammingscentrum, un centre spécialisé dans la recherche de filiation et son accompagnement.

ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

EFA est un interlocuteur des pouvoirs publics et siège dans différentes instances. À ce titre, la fédération suit les projets et propositions de lois et participe à l'élaboration de documents et d'avis liés à l'adoption.

En 2025, EFA a participé à 2 réunions de concertation avec la DGCS : l'une sur le projet de décret portant sur la Base de données nationale des agréments (BDNA) ; l'autre autour de l'actualisation du guide [Les pupilles de l'État](#).

EFA a aussi participé à l'élaboration du [Guide de bonnes pratiques des pupilles de l'État](#), publié par le CNA, à la rédaction d'un avis CNA/CNPE sur l'amélioration de l'accompagnement du parcours des pupilles de l'État, remis à la Haut-commissaire à l'enfance, et à la rédaction d'une recommandation sur le projet de déjudiciarisation de l'adoption simple.

Chiffres clés



20 bénévoles

30 réunions

3 mandats institutionnels

PÔLE ADB ET AUTRES ACCUEILS



L'ÉQUIPE DU PÔLE

- 6 membres bénévoles
- 1 chargée de mission salariée

LA RÉFÉRENTE AU CA



Sylvie Merlier
Vice-présidente

Issu de la commission préexistante Accueil durable et bénévole (ADB), ce pôle a été créé en juin 2025 afin de répondre aux besoins identifiés par les axes stratégiques d'EFA : « Faire connaître les différentes modalités permettant l'accueil des pupilles de l'État, lorsque l'adoption n'est pas leur projet de vie (ADB - parrainage) ».

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Création de la mission Accueil durable et bénévole (ADB)

En juillet 2025, la fédération a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Créer une cellule nationale de référence chargée de définir les contours de cet accueil, d'informer sur les points de vigilance, d'aider et de soutenir le repérage des situations, et de promouvoir ce dispositif.
- S'appuyer sur l'expertise des conseils départementaux ayant déjà mené de tels projets, dans le cadre du parrainage ou de l'ADB.
- Utiliser les moyens de la fédération et recruter un chargé de mission.

En septembre, la subvention de 35 000 euros a été accordée à la fédération, qui a permis le recrutement d'une chargée de mission à temps partiel et la création d'une cellule nationale Accueil durable et bénévole.

En décembre, la fédération a ainsi recruté Olga Églin, chargée de mission, salariée à temps partiel pour une période de 6 mois, dont les missions sont les suivantes :

- Rassembler les réalisations en cours ou les projets à venir issus des services de protection de l'enfance concernant l'ADB.
- Organiser une communication entre ces services.
- Mettre en place et structurer une cellule chargée de répondre aux besoins des professionnels de la protection de l'enfance.
- Se faire connaître et permettre la mise en relation des personnes souhaitant s'engager dans un accueil durable et bénévole.
- Communiquer sur le dispositif : ce qui est fait, en cours et prévu.

LES PERSPECTIVES

- Prolonger la mission au-delà des 6 premiers mois pour la pérenniser.
- Amener les départements à élaborer un référentiel commun, notamment pour les contrats d'accueil.
- Illustrer ce qu'est l'ADB par des témoignages de professionnels, d'enfants accueillis et de familles ADB, recueillis dans des capsules vidéo.

LE PROJET DU PÔLE

Afin de faire connaître les autres modalités d'accueil que l'adoption, ce nouveau pôle se concentre sur les objectifs suivants :

- Accompagner les conseils départementaux dans l'élaboration de leur projet en faveur du développement des accueils durables et bénévoles pour les enfants.
- Aider les conseils départementaux dans l'élaboration d'un référentiel pour procéder à l'évaluation des besoins de l'enfant.
- Favoriser les collaborations entre les départements porteurs de projets d'accueil durable et bénévole.
- Former et accompagner les associations départementales EFA sur ce projet d'accueil durable et bénévole.
- Développer la formation professionnelle à destination des travailleurs sociaux.
- Accompagner les retours d'expérience.

INFORMER ET SOUTENIR LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX ET LES CONSEILS DE FAMILLE

Informers les membres des conseils de famille, chargés de décider pour les enfants pupilles qui leur sont confiés, quel projet de vie semble le mieux adapté à leur situation individuelle.

Le 12 décembre, la visioconférence « Les différents projets de vie pour les pupilles de l'État » était destinée aux membres des conseils de famille et aux tuteurs (40 représentants de 23 départements). On a ainsi pu noter la présence d'un tuteur, de représentants d'associations d'assistants familiaux, de personnes anciennement prises en charge par l'ASE, de l'UDAF ou de personnes qualifiées.

Il s'agissait d'expliquer aux membres de ces conseils ce qu'est l'ADB et de montrer en quoi il est un projet de vie possible pour certains pupilles de l'État.

FORMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU EFA

Afin de répondre aux axes stratégiques définis en assemblée générale et mais surtout aux attentes des administrateurs des associations départementales EFA, deux temps d'information et d'échanges ont été organisés.

Le 18 mars, une présentation du dispositif d'accueil durable et bénévole a été animée en visioconférence par Bertrand Morin et Karine Nivelais. Ce temps a réuni 19 participants (15 AD).

Le 15 octobre, une nouvelle visioconférence a eu lieu sur les différents projets de vie pour les pupilles de l'État. Elle a réuni 37 participants (26 AD).

Le succès rencontré par ces visioconférences montre l'intérêt que portent les associations EFA à ce sujet ainsi que leurs nombreux questionnements.

INFORMER LE GRAND PUBLIC

Répondre aux besoins de sécurité affective des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance est une priorité afin de leur garantir des attachements durables, sur lesquels ils pourront compter maintenant et dans l'avenir.

Le 14 juin, lors d'une visioconférence de 2 heures destinée au grand public, Morgane Denoyelle, psychologue et cheffe de projet « Besoins fondamentaux des enfants protégés et liens durables » de la Ville de Paris, a apporté son éclairage sur :

- Les besoins des enfants protégés
- L'accueil durable et bénévole
- Le parrainage affectif
- Le mentorat.

Un temps a également été réservé aux questions des 118 participants.

Cette conférence est désormais disponible [en replay](#) sur le site d'EFA.

Chiffres clés



4 événements

214 participants
aux événements

10 départements
engagés dans les
groupes de travail

PÔLE FORMATION



L'ÉQUIPE DU PÔLE

- 7 membres bénévoles
- 1 responsable de formation salariée

LA RÉFÉRENTE AU CA



Myriam Mony
Vice-présidente

La fédération EFA est un organisme de formation déclaré : EFA Formation est ainsi l'entité dédiée aux formations en direction des professionnels. Le pôle traite des sujets relatifs à l'ensemble de l'activité de formation externe : structuration de l'offre de formation ; préparation du catalogue des formations ; conception de nouveaux projets ; suivi du processus de certification Qualiopi ; constitution de l'équipe pédagogique ; recrutement et entretiens avec les formateurs.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Audit de surveillance Qualiopi

Depuis 2023, EFA bénéficie d'une certification Qualiopi, qui vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre en tant que prestataire d'actions concourant au développement des compétences ;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

L'année 2025 a été marquée par une étape structurante pour EFA Formation avec la réalisation de l'audit de surveillance Qualiopi. Cet audit s'est tenu le 5 mars, sur une demi-journée, en visioconférence, en présence d'Éric Masse Le Goanvic, directeur, et d'Estelle Pilon, responsable de formation. Il a été conduit par l'organisme certificateur Qualitia, dans le cadre du maintien de la certification qualité de nos actions de formation.

Ce temps d'évaluation a permis de passer en revue l'ensemble des processus mis en œuvre par EFA Formation, tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel, et de démontrer la solidité du système qualité déployé.

L'audit n'a révélé aucune non-conformité, confirmant ainsi l'adéquation de nos pratiques avec les exigences du référentiel national Qualiopi.

Ce résultat témoigne de la rigueur du travail mené tout au long de l'année par l'ensemble des parties prenantes, de l'appropriation durable de la démarche qualité et de l'engagement constant d'EFA Formation en faveur de l'amélioration continue de ses actions. Il constitue un signal fort de fiabilité et de professionnalisme pour nos partenaires et l'ensemble des bénéficiaires de nos formations.

LES PERSPECTIVES

- Développement d'une prestation d'analyse de la pratique à destination des bénévoles et des professionnels (distanciel ou présentiel).
- Lancement d'une formation à destination des postulants à la demande des conseils départementaux.

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DES 4 ET 6 NOVEMBRE « L'ENFANT QUE J'ACCOMPAGNE DEVIENT PUPILLE DE L'ÉTAT »

Organisé en deux demi-journées, ce temps de formation continue* s'adressait aux assistants familiaux et aux éducateurs référents, ainsi qu'aux professionnels de la protection de l'enfance.

L'objectif était de fournir aux professionnels des repères concrets sur le cadre juridique, les implications du statut de pupille de l'État et la mise en œuvre d'un projet de vie.

Organisée avec le soutien de l'UFNAFAAM, de l'ANAMAAF et de la FNAF/PE, ces journées professionnelles ont réuni 5 intervenants

(psychologue clinicienne, assistante familiale, cadre de la protection de l'enfance, responsable juridique et chef de service d'une maison d'enfants à caractère social) et 154 participants.

À l'issue de ces deux matinées, les participants ont reçu le livret « [L'enfant confié devient pupille de l'État](#) ». Conçu par EFA pour les assistants familiaux, il donne les informations essentielles sur la situation de l'enfant devenu pupille de l'État et sur son avenir.

* Hors périmètre de certification Qualiopi

FORMATIONS DES CONSEILS DE FAMILLE DISPOSITIF DGCS

L'année a été marquée par la montée en charge du marché public remporté par EFA Formation, en partenariat avec Unafor, en 2024, à la demande de la DGCS, sur la conception et l'animation de formations à destination des membres des conseils de famille.

Le dispositif DGCS a pris son plein essor avec 26 sessions réalisées au premier trimestre et 13 supplémentaires commandées après le comité de pilotage de juin. Le dispositif est unanimement jugé indispensable : les formations, complètes et ancrées dans la réalité du terrain, apportent une forte valeur sociale et professionnelle. La complémentarité des approches est saluée, et la formation a un impact immédiat, renforçant la prise en compte de l'intérêt de l'enfant, l'appropriation du cadre juridique et la mobilisation collective au sein des conseils de famille des pupilles de l'État.

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

EFA Formation a réorganisé ses locaux pour renforcer le confort, l'accessibilité et l'efficacité pédagogique.

La salle principale a été réaménagée avec un tableau interactif, et les sanitaires sont désormais adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'accueil des apprenants a été amélioré avec une pause café, un coin lecture et un espace restauration, créant un environnement convivial et stimulant.

Ces aménagements simplifient également la gestion interne et facilitent la logistique des formateurs, tout en générant des économies.

Outre les formations à Paris, EFA Formation intervient en région et en distanciel selon les besoins, garantissant flexibilité, accessibilité et qualité pédagogique. Cette diversité de modalités permet d'adapter l'offre aux contraintes des participants et des commanditaires tout en maintenant un haut niveau d'exigence.

MODERNISATION DU CATALOGUE

EFA Formation a poursuivi l'enrichissement de son catalogue de formations, fruit d'un travail collaboratif entre les formateurs et le pôle Formation.

Cette synergie a permis de concevoir des formations innovantes, pertinentes et immédiatement opérationnelles, adaptées aux besoins du terrain, aux attentes des publics que nous accompagnons et aux exigences réglementaires.

Parallèlement, l'intégration du logiciel Hop3Team dans nos processus internes a simplifié la gestion administrative et organisationnelle grâce, notamment, à la signature électronique pour les conventions et les contrats avec les formateurs.

L'activation de la fonction de [catalogue en ligne](#) a facilité l'accès direct à notre offre pour les clients et renforcé la visibilité et l'efficacité de notre communication commerciale.

Chiffres clés



53 formations
professionnelles

780 participants
96% de satisfaction

18 formateurs

PÔLE 3S



LES ÉQUIPES COMPOSANT LE PÔLE

- Santé
- Scolarité
- Social

LES RÉFÉRENTS AU CA



Sébastien Testa-Le Mintier
Vice-président



Alexandra Deramaux
Santé



Isabelle Gautraud
Scolarité

Créé en 2025, le Pôle 3S s'intéresse à l'enfant dans son milieu de vie, dans le sens « interculturel » : sa santé et sa prise en soin dans la culture française, son instruction et, en particulier, sa scolarité en France ainsi que les droits sociaux pour sa famille.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Élaboration et présentation d'une fiche santé sur les violences sexuelles

Durant l'année, un travail important de création de fiches thématiques a été engagé. Ces fiches ont pour objectif de fournir des ressources claires, accessibles et actualisées aux familles et aux professionnels. Parmi les thématiques en cours, on relève les violences sexuelles, la médiation animale, les stigmatisations ou encore les aménagements scolaires.

Pour donner suite aux auditions d'EFA par le CESE en 2024, EFA a élaboré un support d'information et de sensibilisation sur la prévention des violences sexuelles sur les enfants et sur l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Les enfants adoptés présentent une vulnérabilité particulière face aux violences sexuelles et aux agissements sexistes, avant comme après l'adoption. Avant leur accueil, ils peuvent avoir été exposés à des violences subies par leur mère biologique, à des abus dans leur famille d'origine, en institution ou en famille d'accueil, avec des impacts durables sur leur développement : troubles neuro-développementaux, difficultés d'attachement, hypersensibilité, risques de répétition des violences. Après l'adoption, persistent des risques de maltraitance, de stigmatisation, de harcèlement et de discriminations. Les conséquences psychologiques peuvent être profondes : anxiété, dépression, stress post-traumatique, comportements sexualisés inadaptés, conduites à risque ou échec d'adoption.

La prévention repose sur la formation des professionnels, la sensibilisation des postulants, l'amélioration des conditions d'accueil et l'accompagnement des familles. La prise en charge nécessite des professionnels spécialisés (EMDR, TCC, soutien psychologique...). Enfin, écouter l'enfant lorsqu'il est prêt à parler est essentiel pour sa sécurité et son développement.

LES PERSPECTIVES

- Deux nouveaux ateliers « Accueillir mon enfant : faire face aux incertitudes de développement » et « La médiation animale ».
- Conférences sur les violences sexuelles et sur les troubles neurodéveloppementaux.
- Actualisation de l'enquête EFA sur le devenir des jeunes ayant vécu dans une famille adoptive (scolarité, santé, recherche des origines).

UN PÔLE PLURISDISCIPLINAIRE : POUR QUI ? POURQUOI ?

Issu de deux groupes préexistants sur la santé et la scolarité, le pôle 3S a tout récemment ajouté le volet social à son périmètre.

Le pôle 3S se donne pour missions :

- d'informer et d'apporter des outils ou des pistes d'orientation dans la prise en charge de la santé de l'enfant ;
- de sensibiliser les futurs parents, les bénévoles associatifs, les professionnels et les pouvoirs publics aux adaptations parfois nécessaires à la scolarité de l'enfant adopté ;
- d'informer les familles qui accueillent un enfant et de leur faire connaître leurs droits sociaux ;
- de faire monter en compétences les bénévoles EFA sur ces trois thématiques.

REFONTE DU GUIDE SANTÉ

Conçu en 2015, le « Guide pratique de l'adoption à l'usage des professionnels de santé, des adoptés et de leur famille » a été retiré de la vente puisqu'il était devenu inadapté à la situation actuelle.

Pour les familles, il proposait, entre autres, un tableau récapitulatif des professionnels et lieux ressources et une présentation des consultations spécialisées.

Pour les professionnels de santé, on y trouvait une présentation générale de l'adoption et des problèmes de santé spécifiques des enfants, qu'ils soient nés en France ou ailleurs.

Un travail de fond a été engagé pour mettre à jour ce guide, l'adapter aux besoins actuels des familles en tenant compte de l'évolution à la baisse de l'adoption internationale et l'augmentation de l'adoption nationale avec des enfants à besoins spécifiques. À l'échéance du projet (2027), le format évoluera vers un support essentiellement numérique.

ATTENTION, CONCENTRATION ET TROUBLES DE L'ATTENTION

La journée sur « l'attention, la concentration et les troubles de l'attention : comment aider les enfants et les familles ? »

La journée de mars consacrée à « L'attention, la concentration et les troubles de l'attention : comment aider les enfants et les familles ? » a été complétée par la publication d'un article dans la revue *Accueil* de juin.

On y explique la différence entre attention (repérer les informations pertinentes) et concentration (maintenir un effort sur une tâche jusqu'à son terme). Outre des précisions sur leurs mécanismes et leurs formes, l'article propose des astuces pour les développer en classe. Il souligne l'impact des écrans, qui favorisent le zapping et fragilisent la capacité à soutenir l'effort alors que l'école demande un engagement durable. Enfin, il rappelle que l'attention s'apprend et qu'un diagnostic médical est nécessaire en cas de suspicion de TDAH.

DROITS SOCIAUX

En avril, EFA a été auditionnée par les rapporteuses des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat dans le cadre de la proposition de loi visant à protéger des discriminations au travail les personnes engagées dans un projet parental.

L'emploi peut devenir un obstacle au parcours d'adoption : les absences requises pour les entretiens ou démarches ne bénéficient d'aucune autorisation spécifique, obligeant les candidats à solliciter congés ou absences non rémunérées. Les congés liés à l'adoption sont méconnus, parfois refusés ou même inadaptés à certains projets d'adoption. Des discriminations existent : pressions, frein de carrière, voire perte d'emploi.

La loi a été votée le 30 juin 2025. Elle vise à protéger contre le licenciement les personnes engagées dans un projet d'adoption et leur accorde des autorisations d'absence pour se rendre aux entretiens nécessaires à l'obtention de l'agrément.

Chiffres clés



20 réunions
d'équipes

5 interventions
au sein du
réseau EFA

15 fiches scolarité
2 articles (revue *Accueil*)



ACTIONS DES COMMISSIONS

p.22 Commission Vie associative

p.23 Commission Accompagnement
à la parentalité

p.24 Commission Communication
et affaires publiques



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE



Chiffres clés

371 inscrits et 531 messages échangés sur la liste de discussion interne

367 contacts dans les AD

15 conférences dans les AD

10 formations internes :
112 participants ; 94 heures de formation

Les principaux objectifs de la commission sont les suivants :

- Créer des liens pérennes avec les administrateurs des associations départementales (AD) et valoriser leur engagement.
- Informer en favorisant la transmission des informations vers et dans les AD.
- Former les bénévoles en développant les formations internes et les interventions dans les AD.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Les relations avec les associations départementales et leur soutien

Au 31 décembre, on compte 88 associations départementales (AD), rassemblant 4693 adhérent(e)s : leur suivi et leur accompagnement font partie des préoccupations majeures de la commission.

Afin de répondre aux mieux aux demandes des administratrices et administrateurs de ces AD, la commission a décidé la mise en place de 11 référent(e)s régionaux pour les DROM, l'Île de France, le Nord et le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Sud-Est et le Sud-Ouest. Souvent issu(e)s de ces régions, les référent(e)s, dont la liste figure sur l'intranet et le cloud, ont une bonne connaissance du terrain et sont à même d'aider et d'accompagner les bénévoles responsables des AD.

Dans un objectif de transparence, les référent(e)s informent sur les outils de communication existants : les listes de diffusion, l'intranet, les formations, les conférences... Ils communiquent également sur les processus pouvant être considérés comme complexes, en cas de changement d'un(e) membre du bureau afin de mieux armer les administratrices et administrateurs pour la prise de responsabilités.

La communication sur les actions réalisées dans les AD est une occasion de mettre en valeur l'investissement des bénévoles et de mutualiser les bonnes pratiques.

La relation de confiance permet de mieux connaître les bénévoles dans leur diversité, leurs attentes et leurs besoins.

LES RÉFÉRENTES AU CA



Janny Rozo Farrell
Secrétaire générale



Nicole Finas-Fillon

TEMPS FORTS

- 11 janvier : 1^{re} formation de formateurs internes « S'initier à la conception et à la réalisation d'une intervention en AD ». (13 administrateurs fédéraux et membres du comité fédéral)
- 18 mai : assemblée générale et journée des représentants départementaux (32 AD représentées)
- 4^e trim. : soutien à une AD, qui a permis de la redynamiser et de la pérenniser

FONCTIONNEMENT

- La commission est composée de 17 membres (7 administrateurs, 5 membres du Comité fédéral consultatif, 1 personne ressource et 4 salariés)
- Des contacts quotidiens
- Des réunions régulières en visio-conférence, autant que nécessaire

SUJETS PRIORITAIRES

- Accompagnement des AD au quotidien
- Préparation de l'AG et de la JRD
- Développement des compétences des bénévoles et création de liens
- Analyse des rapports d'activité et financiers des AD : mutualisation des actions et obligation envers la fédération
- Gestion de l'intranet et du site internet
- Gestion des listes de diffusion et de la base de données interne

COMMISSION ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



Chiffres clés

10 interventions en AD

4 publications (revue *Accueil*)

Ligne d'écoute

- 7 écoutantes
- 104 appels et 74 permanences
- 58 % postulants / 23 % adoptants
6 % adoptés / 7 % familles élargies
7 % publics divers

LA RÉFÉRENTE AU CA



Sylvine Venetz

En s'appuyant sur la notion de pair-aidance et sur un effort permanent de formation de ses membres, la commission a pour objectifs d'accompagner, tout au long du parcours de l'adoption, un très large public (candidats à l'adoption, parents adoptifs, personnes adoptées, famille élargie, professionnels, bénévoles EFA, etc.), et d'informer et former ce public à travers des conférences, des ateliers et des formations.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Journée de travail pour la ligne nationale d'écoute

Partant du principe que, pour aider les enfants, il faut aider les parents, [la ligne d'écoute d'EFA](#) est devenue l'un des outils de l'accompagnement des familles adoptives. Ces dernières y trouvent une écoute par des pairs, sans jugement, dans l'anonymat réciproque et la discrétion.

Afin d'intégrer deux nouvelles écoutantes, une journée de travail a été proposée pour les former à l'écoute téléphonique et profiter de cette occasion pour actualiser les connaissances, assurer une supervision et transmettre les savoir-faire pour les plus anciens.

Le programme a intégré un rappel historique de la commission et de la ligne nationale d'écoute, puis une présentation des grands principes de la posture d'écoute en général et des spécificités de l'écoute téléphonique à EFA. En toutes circonstances, il convient de garder son calme, rester le plus bienveillant possible et se protéger soi-même des émotions engendrées par ce qui est entendu. Les écoutants peuvent aussi conseiller des lectures, orienter vers des consultations spécialisées, inviter les personnes à contacter les associations départementales, s'abonner à la revue *Accueil* ou encore à participer aux ateliers et autres rencontres. La formation a été complétée par des mises en situation à partir de cas d'écoute vécus.

La journée s'est conclue par une mise à jour de la charte de l'écoute téléphonique et une compilation des ressources et adresses d'organismes vers lesquelles adresser les appelants, s'ils en font la demande.

TEMPS FORTS

- Participation à la mise à jour du catalogue des ateliers parentalité et du catalogue des formations internes
- Recrutement de deux nouvelles écoutantes à la ligne nationale d'écoute

FONCTIONNEMENT

- Groupe d'échange fermé : 190 messages dans l'année
- Réunions en distanciel ou en présentiel (1 en distanciel le 30/09)
- 1 journée de formation/supervision de la ligne nationale d'écoute (13/12)

SUJETS PRIORITAIRES

- Formation des administrateurs départementaux à l'écoute et l'accompagnement des familles
- Recrutement de membres
- Adaptation de l'accompagnement :
 - aux axes stratégiques d'EFA
 - à l'évolution de l'adoption dans un contexte d'incertitude
 - à l'évolution des structures familiales, dans le respect de leur diversité

COMMISSION COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

Les objectifs de la commission sont de concevoir, mettre en œuvre et évaluer la stratégie de communication afin d'assurer la visibilité et la notoriété d'EFA à travers ses prises de position et ses réalisations auprès :

- des associations départementales,
- des partenaires institutionnels (médias, pouvoirs publics) et du grand public.

LE DOSSIER DE L'ANNÉE

Expressions d'adopté.e.s

En novembre, à l'occasion du Mois de l'adoption, la fédération EFA a déployé une campagne sur Facebook et Instagram, consacrée à la parole et à la créativité des personnes adoptées. Neuf publications ont valorisé des expressions artistiques et audiovisuelles variées : écriture, théâtre, cinéma, podcasts, illustrations...

Pensées comme des invitations à aller plus loin, ces publications renvoyaient vers l'intégralité des contenus disponibles sur le [blog Zébulon](#). La campagne a ainsi renforcé la visibilité de notre implication, tout en dynamisant la fréquentation de notre blog.

Cette action de communication s'est aussi inscrite en résonance directe avec le numéro 214 de la revue *Accueil* (mars 2025), « [Expressions d'adoptés](#) ». Tandis que la revue proposait un espace de réflexion approfondi et de mise en perspective, les réseaux sociaux ont permis d'élargir l'audience, de toucher de nouveaux publics et de susciter des échanges plus spontanés.

Tous ces supports ont contribué à faire entendre des voix longtemps peu audibles, et donner à voir la diversité des parcours, la singularité des ressentis et la richesse des cheminements identitaires.

TEMPS FORTS

- Juin : constitution de la commission
- Octobre : validation de la feuille de route

FONCTIONNEMENT

- 1 équipe aux compétences complémentaires (réseaux sociaux, publications, affaires publiques, gestion de projet)
- 1 comité éditorial trimestriel
- 1 réunion mensuelle en commission plénière

SUJETS PRIORITAIRES

- Augmenter la visibilité d'EFA dans les réseaux sociaux et auprès des médias
- Structurer les processus de communication
- Sensibiliser et acculturer les équipes fédérales



Chiffres clés

4 publications revue *Accueil*

LinkedIn : + 68 % d'abonnés

Facebook : 9 700 followers

Site internet : 209 000 visiteurs
pour 469 000 pages vues

Blog Zébulon : 106 pages publiées

LES RÉFÉRENTS AU CA

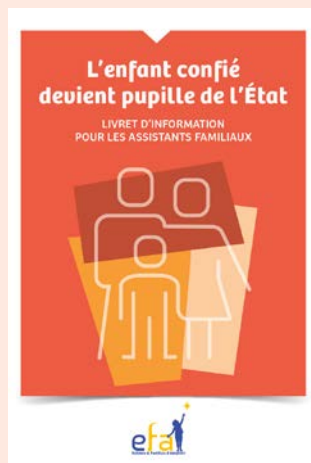


Emmanuel Lesprit

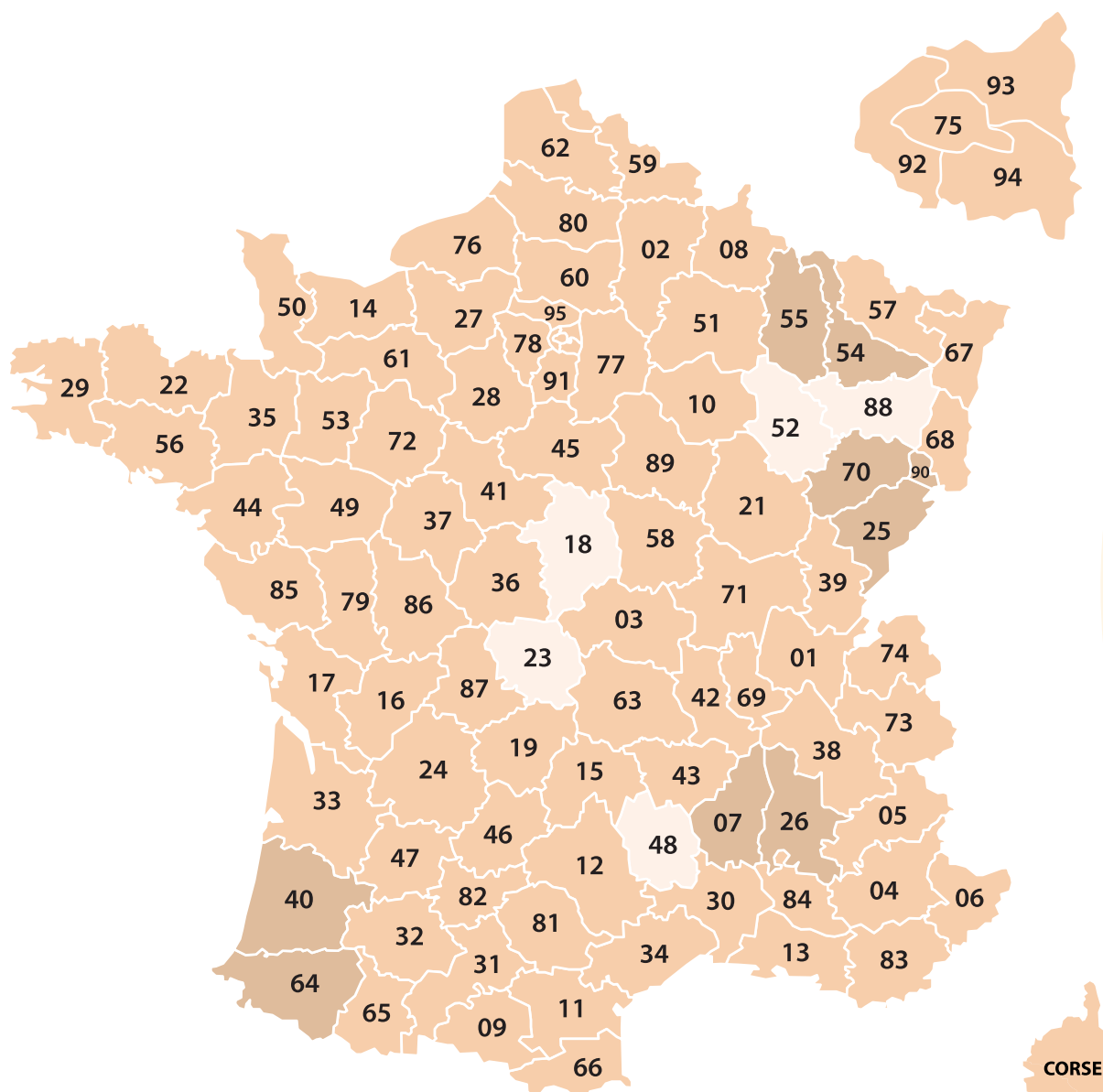


Cécile Rouet

PUBLICATIONS DE L'ANNÉE



ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES EFA



LA RÉUNION



GUADELOUPE



MARTINIQUE



MAYOTTE



CORSE



Association
départementale



Association couvrant
plusieurs départements



Pas d'association
ou association en sommeil

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES EFA EN ACTION

Les 88 associations départementales EFA offrent à leurs adhérents un ensemble d'activités destinées à informer, accompagner, soutenir et fédérer les familles adoptives, les postulants à l'adoption et les personnes adoptées. Leur action repose sur le bénévolat, l'expérience des familles et une éthique d'écoute et de respect des parcours.

Information et préparation à l'adoption

- Réunions d'information sur les démarches administratives, les agréments, les réalités actuelles de l'adoption.
- Groupes de préparation pour les postulants : attentes réalistes, besoins des enfants, adoption nationale et internationale, spécificités des profils d'enfants.
- Rencontres thématiques animées par des professionnels partenaires (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...).

Accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant

- Groupes de parole pour parents adoptifs, animés par des bénévoles formés ou des professionnels.
- Rencontres individuelles d'écoute pour les familles traversant des questionnements ou des difficultés.
- Ateliers parentaux : attachement, adolescence, fratries, adoption tardive, besoins éducatifs particuliers.

Activités pour les enfants et les jeunes

- Rencontres conviviales (sorties, ateliers créatifs, activités sportives) favorisant la socialisation entre enfants adoptés.
- Groupes d'échange pour adolescents et jeunes adultes adoptés, parfois coanimés avec des professionnels.
- Actions de valorisation des origines : ateliers culturels, cuisine, découverte de pays d'origine selon les ressources locales, ateliers coiffure.

Vie associative et convivialité

- Journées familiales, pique-niques, fêtes de fin d'année, moments intergénérationnels.
- Rencontres entre familles par zones géographiques pour créer des réseaux de proximité.
- Cafés-rencontres réguliers pour maintenir un lien informel et accessible.

Sensibilisation, documentation et ressources

- Mise à disposition de bibliothèques spécialisées (livres jeunesse, ouvrages sur l'attachement, la parentalité adoptive, les origines).
- Diffusion d'informations via newsletters, sites web, réseaux sociaux.
- Organisation de conférences avec des experts reconnus de l'adoption et de la parentalité.

Partenariats et actions institutionnelles

- Participation aux instances départementales liées à l'adoption et à la protection de l'enfance (commission d'agrément, conseil de famille des pupilles de l'État).
- Collaboration avec les services de l'ASE, les OAA, les professionnels de santé et de l'éducation.
- Sensibilisation des institutions et du grand public pour une meilleure compréhension de l'adoption.

GOVERNANCE ET ÉQUIPE SALARIÉE

LE CONSEIL D'AMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025



Jean-François Choulet
Trésorier



Alexandra Deramaux



Nicole Finas-Fillon



Isabelle Gautraud



Geneviève Grangeas



Claire Lecuir
Trésorière adjointe



Emmanuel Lesprit



Brigitte Meaume



Sylvie Merlier
Vice-présidente



Myriam Mony
Vice-présidente



Catherine Poirson Chevalier



Cécile Rouet



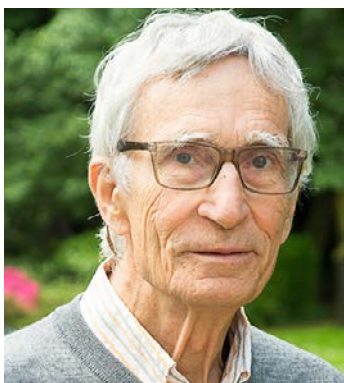
Anne Royal
Présidente



Janny Rozo Farrell
Secrétaire générale



Sébastien Testa-Le Mintier
Vice-président



Jacques Vaugelade



Sylvine Venetz

LES SALARIÉS DE LA FÉDÉRATION



Houdyati Bamili
Secrétaire comptable



Sandrine Dekens
Coordinatrice ERF



Laëtitia Édouard
Secrétaire



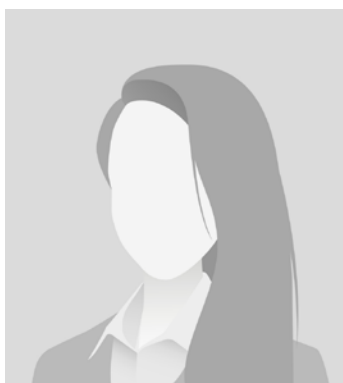
Olga Églin
Chargée de mission ADB



Éric Masse Le Goanvic
Directeur



Geneviève Miral
Secrétaire ERF et secrétaire
de rédaction de la revue *Accueil*



Estelle Pilon
Responsable de formation

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- AD** : association départementale (EFA)
ADB : accueil durable et bénévole
AFA : Agence française de l'adoption
AG : assemblée générale
AN : Assemblée nationale
ANAMAAF : Association nationale des assistants maternels et des assistants accueillants familiaux
ASE : Aide sociale à l'enfance
BDNA : Base de données nationale des agréments
DGCS : Direction générale de la Cohésion sociale
CESE : Conseil économique, social et environnemental
CFC : Comité fédéral consultatif (EFA)
CNA : Conseil national de l'adoption
CNAOP : Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance
DGCS : Direction générale de la Cohésion sociale
EFA : Enfance & Familles d'Adoption
EMDR : Eye Movement Desensitization and Reprocessing
ERF : Enfants en recherche de famille
FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
FFOAA : Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption
FNAF/PE : Fédération nationale des assistants familiaux et de la protection de l'enfance
FNEPE : Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs
GIP France Enfance protégée : groupement d'intérêt public France Enfance protégée
JRD : journée des représentants départementaux (EFA)
MAI : Mission de l'adoption internationale
MASF : Mouvement pour l'adoption sans frontières
OAA : organisme autorisé pour l'adoption
ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
SSI : Service social international
TCC : thérapies comportementales et cognitives
TDH : trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
UFNAFAAM : Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels
UDAF : Union départementale des associations familiales
UNAF : Union nationale des associations familiales
UNAFOR : centre de formation de l'UNAF

Crédits photos

Couverture, p. 7, 8, 11 et 20 : © iStock/Jacob Wackerhausen / p. 7 : © iStock/vladwel / p. 12 : © iStock/Yana Tatevosian / p. 14 : © iStock/Wavebreakmedia / p. 16, 23 et 24 : © iStock/jacoblund / p. 18 : © iStock/Colorsandia / p. 22 : © EFA / p. 28 et 30 : © iStock/Andrei Apoev / p. 29 : © iStock/Iryna Palmina / p. 30 : © iStock/PandaVector



Enfance & Familles d'Adoption
221 rue La Fayette, 75 010 Paris
Tél. : 01 40 05 57 70
Contact: secretariat.federation@adoptionefa.org

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
Organisme de formation certifié Qualiopi

www.adoptionefa.org

